

Récemment, nous avons assisté à un débat, au sein du parti libéral, débat bien orchestré pour exploiter les médias, la télévision et la radio. Il s'agit du débat sur l'avenir des allocations familiales et des programmes nationaux d'assistance sociale. Ce débat semble porter surtout sur les allocations familiales, mais ses résultats se répercuteront sur tous les programmes sociaux qui constituent les fondements de notre pays. Ils se répercuteront également sur certains programmes comme les pensions de vieillesse et l'assurance-maladie.

Je voudrais vous citer un article du *Globe and Mail* du 3 novembre 1982 au sujet du ministre des Finances (M. Lalonde):

Il se peut que le gouvernement mette fin à l'universalité des allocations familiales, mais il ne réduira pas les prestations de sécurité de la vieillesse, a déclaré hier le ministre des Finances, Marc Lalonde.

Au cours d'une interview, il a dit ne pas partager les opinions de certains de ses collègues pour qui les programmes sociaux universels constituent un des fondements de la pensée libérale.

Et il croit que les Canadiens sont peut-être prêts à accepter la fin de l'universalité des allocations familiales qui permet à tous les parents de toucher des prestations mensuelles, quel que soit leur revenu. A son avis, ils sont peut-être prêts à accepter que ces prestations soient réservées à ceux qui en ont le plus besoin.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a exprimé un avis contraire. Voici ce qu'elle a déclaré, selon le *Citizen* du 4 novembre:

Le ministre de la Santé, Monique Bégin, a déclaré mercredi que le Cabinet avait décidé de ne pas mettre fin à l'universalité des allocations familiales à cause de la récession actuelle.

Mais elle a reconnu qu'à l'avenir, il pourrait y avoir une redistribution des sommes consacrées à l'ensemble des programmes sociaux, ce qui veut dire que certains d'entre eux pourraient ne plus être universels.

Elle n'est pas certaine que l'universalité soit une si bonne chose. Elle a ajouté: «Dans la vie, rien n'est permanent».

Le dernier congrès politique du parti libéral a permis à certains membres du Cabinet de se tirer d'embarras parce l'opinion publique l'obligeait à se prononcer et vous savez comment fonctionne le Parti libéral. Il décide de ses politiques d'un commun accord. Le congrès a décidé de maintenir l'universalité des allocations familiales. Les libéraux ont peut-être annoncé cette intention, mais apparemment ils ne savent pas trop si l'universalité est une tendance libérale ou non. Comme l'a dit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ce projet de loi ne touche pas à l'universalité. C'est vrai, mais le ministre admet qu'il place bien des familles en-dessous du seuil de la pauvreté. C'est ce qu'elle a dit, mais elle a ajouté: «Nous nous en occuperons». Comme nous pouvons le lire à la page 21178 du *hansard* du 1^{er} décembre 1982, elle a déclaré:

Notre système comporte donc trois éléments. Le premier, les allocations familiales, est bien connu de tous. C'est une prestation imposable qui est versée à la mère pour tout enfant. Le deuxième est le crédit d'impôt au titre des enfants, dont nous sommes très fiers, qui a été introduit en 1978 et qui permet de verser des prestations à ceux qui en ont le plus besoin.

Si c'est ça l'universalité, nous en avons mal compris le sens. Le ministre a ajouté: «Le crédit d'impôt au titre des enfants vient en sus des allocations familiales». Par conséquent, le ministre a accepté de s'éloigner de l'universalité. En ne permettant pas l'indexation légale, elle réduit le montant qu'il est possible de toucher au profit du crédit d'impôt au titre des enfants, qui est un crédit d'impôt sélectif.

● (2130)

Je ne suis pas contre les crédits d'impôt en tant que tels, si c'est tout ce que le gouvernement a à offrir pour permettre aux familles de s'en sortir. Si l'on ne peut trouver aucun autre

Allocations familiales—Loi de 1973

moyen de résoudre le problème, nous accepterons cela comme une des solutions possibles. Mais que le ministre ne dise pas qu'elle ne lance pas un programme sélectif, et qu'elle ne crie pas à tout vent qu'elle défend vigoureusement le principe de l'universalité.

C'est la même chose dans le cas de la pension de vieillesse. La tactique du gouvernement consiste à réduire la pension universelle et à augmenter le supplément de revenu garanti. Là encore, on réduit un programme universel pour mettre l'accent sur un programme sélectif.

Le ministre a perdu son combat au sein du parti libéral. Les simples soldats du parti libéral ont perdu la bataille qu'ils livraient pour conserver l'universalité. L'universalité des programmes sociaux n'est plus une politique fondamentale du gouvernement libéral.

M. Blais: Stan, vous ne savez pas de quoi vous parlez.

M. Hovdebo: Le gouvernement libéral a été retiré sur trois prises dans cette affaire. Il a d'abord raté son coup avec les allocations familiales, qui ne sont plus vraiment universelles puisqu'on y ajoute un supplément sous forme de crédit d'impôt sélectif. La pension de vieillesse n'est plus un programme universel non plus. Le supplément de revenu garanti vient compléter cette pension. L'assurance-maladie n'est plus universelle puisque le gouvernement fédéral et plusieurs gouvernements provinciaux autorisent la facturation supplémentaire. Les libéraux ont donc été retirés, et quel que soit le nombre de buts qu'ils pourraient voler au cours des prochaines semaines, ils ont perdu la partie en ce qui concerne la politique sociale.

Les conservateurs ont poussé les hauts cris face à la possibilité que l'on mette fin à l'universalité, mais ils ne sont pas blancs comme neige non plus dans cette affaire. En fait, ils ont commencé à s'attaquer au principe de l'universalité à l'époque où ils étaient au pouvoir. Je puis vous lire un passage du *Star* de Toronto du 3 novembre 1979, que voici:

Le gouvernement Clark envisage de supprimer ou de diminuer considérablement les allocations familiales et les déductions fiscales pour enfants, selon une source du *Star*.

Les familles gagnant \$35,000 ou plus par année n'auront plus droit aux allocations familiales qui, depuis 1945, sont versées chaque mois aux mères canadiennes ayant des enfants à charge. Les déductions fiscales pour les enfants entièrement à charge, qui remontent à l'adoption du régime de l'impôt sur le revenu en 1917, disparaîtront.

Ces deux programmes seront remplacés par le crédit d'impôt-enfant, qui profitera aux personnes en bas de l'échelle des revenus et ne donnera rien à ceux qui se trouvent dans les catégories supérieures de revenu.

Voilà la position des conservateurs, monsieur le Président. Quelques jours plus tard, voici ce qu'on a pu lire dans le *Citizen*:

A plusieurs reprises, le ministre du Bien-être social, M. Crombie, a répondu aux questions des députés en disant que le gouvernement cherchait des façons de «donner de l'argent à ceux qui en ont le plus besoin».

Mais aux questions répétées du député néo-démocrate Bill Blaikie, qui lui demandait de garantir que «les fonds économisés en renonçant au principe de l'universalité... serviront dans l'intérêt des gagne-petits», le ministre a refusé de répondre.

Ainsi les conservateurs ont-ils eux aussi abandonné la position qu'ils défendaient depuis longtemps sur le principe d'universalité. Or ces derniers jours à la Chambre ils n'ont cessé de nous dire et répéter qu'ils appuyaient l'universalité des programmes.

Le président suppléant (M. Corbin): Le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social invoque le Règlement.